

## UBERISATION DES CONSEILLERS

**D**ans un article du FIGARO, du 17 Février dernier, nous apprenons que la BPCE, groupe Banques Populaires/Caisses d'Epargne, va tester à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire le statut d'autoentrepreneur pour certains de ses conseillers.

Le projet se limiterait, selon la BPCE, à un pilote concernant en priorité les zones rurales ou à faible densité, qui pourrait permettre de maintenir leur présence et pallier le manque de candidats ainsi qu'un turnover important.

<https://www.lefigaro.fr/societes/la-caisse-d-epargne-va-tester-le-conseiller-autoentrepreneur-20200217>

Cette formule, inspirée du modèle Belge, pose problèmes à **FO Banques BNP Paribas** car si l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation) donne son accord, cela pourrait donner des idées à d'autres dirigeants de grandes Banques Françaises.

Cette formule permettrait également aux banques de réduire leurs coûts salariaux.

Ces conseillers ne seraient pas salariés de la Banque, mais rémunérés à la commission.

- Quid de la qualité du conseil au client et du respect de la déontologie ?
- Quid de leur responsabilité et de celle de la Banque ?

Se pose également le problème du statut de ces conseillers, qui ne dépendront pas de la Convention Collective de la Banque, qui ne bénéficieront pas des œuvres sociales, ni des accords d'entreprise ou de branche, puisque non-salariés de l'entreprise.

La crainte de **FO Banques BNP Paribas** est le développement de ces assistants extérieurs qui mettrait en péril l'emploi des salariés de l'entreprise.

**FO Banques BNP Paribas** est opposé à ce type de contrat qui n'est autre que de l'esclavagisme moderne !



Smartphone



Internet

FO Banques BNP Paribas  
150 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris  
Tél: 01 40 14 38 24  
Mail [paris\\_irp\\_delegation\\_nationale\\_force\\_ouvriere@bnpparibas.com](mailto:paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com)



Facebook



Twitter

